



CONCERTATION PRÉALABLE

Projet agrivoltaïque de Castera

Bilan de la concertation publique

Août 2026

Commune d'Avensan - 33



Date de la concertation préalable :

Du 29/06/2026 au 15/07/2026

sunti.fr

Table des matières

INTRODUCTION	2
PRINCIPE DE LA CONCERTATION PREALABLE	2
MOYENS D'INFORMER DE LA CONCERTATION PREALABLE	3
MODALITES DE PARTICIPATION A LA CONCERTATION PREALABLE	8
BILAN DE LA CONCERTATION	11
MOBILISATION DU PUBLIC	11
CONTRIBUTIONS	11
CARACTERISTIQUES DU PROJET	12
CONCLUSION.....	13
ANNEXE 1 – AVIS DE CONCERTATION PREALABLE	14
ANNEXE 2 – ATTESTATION DE PARUTION DANS LE JOURNAL DU SUD-OUEST 15	
ANNEXE 3 – ATTESTATION DE PARUTION DANS LE JOURNAL DU MEDOC	17
ANNEXE 4– RECUEIL DES OBSERVATIONS DE LA COMMUNE D'AVENSAN	18

INTRODUCTION

La concertation préalable est une procédure volontaire qui vise à consulter les citoyens et parties prenantes d'un territoire afin de présenter un projet et organiser un moment d'échange pour débattre et enrichir le projet visé.

La concertation préalable permet donc de présenter un projet à la population afin d'établir un débat sur l'opportunité, les objectifs et principales caractéristiques ou orientations d'un projet, les enjeux socio-économiques associés et les impacts du projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce dialogue initié avec les citoyens permet de recueillir leurs remarques et observations, et les éventuelles solutions alternatives, contribuant à améliorer et à rendre plus lisible le projet.

La société SUNTI porte le projet agrivoltaïque de Castera, sur la commune d'Avensan, en Gironde (33). Dans le cadre du développement de ce projet, SUNTI a décidé d'organiser une concertation préalable afin de présenter le projet aux habitants et proposer un moment d'échange pour recueillir leurs observations et remarques.

Le présent document dresse le bilan de la concertation préalable du projet agrivoltaïque de Castera, qui s'est tenue dans la salle du Dojo de la mairie d'Avensan du 29 juin 2026 à 14h au 15 juillet 2026 à 17h.

Ce document est mis à disposition de la commune d'Avensan, pendant 1 mois à partir du 14 septembre 2026. Pendant cette période, il sera consultable sur le site de la commune d'Avensan. Ce document sera également disponible sur le site internet de Sunti : <https://www.sunti.fr/fr/>

PRINCIPE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Il est important de rappeler ici que cette concertation préalable a été mise en place de façon volontaire par SUNTI, en concertation avec la mairie d'Avensan. Elle ne s'inscrit pas dans une procédure d'enquête publique.

Elle a été impulsée suite à la décision du Conseil d'Etat, du 15 novembre 2021¹, qui considère que la participation du public en matière d'environnement doit commencer au début du processus décisionnel.

L'objectif de la concertation préalable est de présenter au public l'ensemble des éléments essentiels relatifs au projet agrivoltaïque de Castera, issus des études préalables menées par SUNTI afin de permettre au public de s'exprimer sur la base des informations techniques fournies.

¹ <https://www.doctrine.fr/d/CE/2021/31C6F3F079B453ACF46B>

MOYENS D'INFORMER DE LA CONCERTATION PREALABLE

Information du public en amont de la concertation préalable

La concertation préalable a été annoncée par affichage de l'avis de concertation préalable en mairie d'Avensan. Cet affichage a été effectué le 15/06/2026 et il était visible depuis la voie publique.

La concertation préalable a également été annoncée à travers la publication d'annonces légales dans deux journaux régionaux : le quotidien papier « Sud-Ouest » et l'hebdomadaire « LE Journal DU Médoc ».

L'annonce légale a été publiée dans le journal « Sud-Ouest » le 12/06/2026 soit plus de 15 jours avant le début de la concertation.



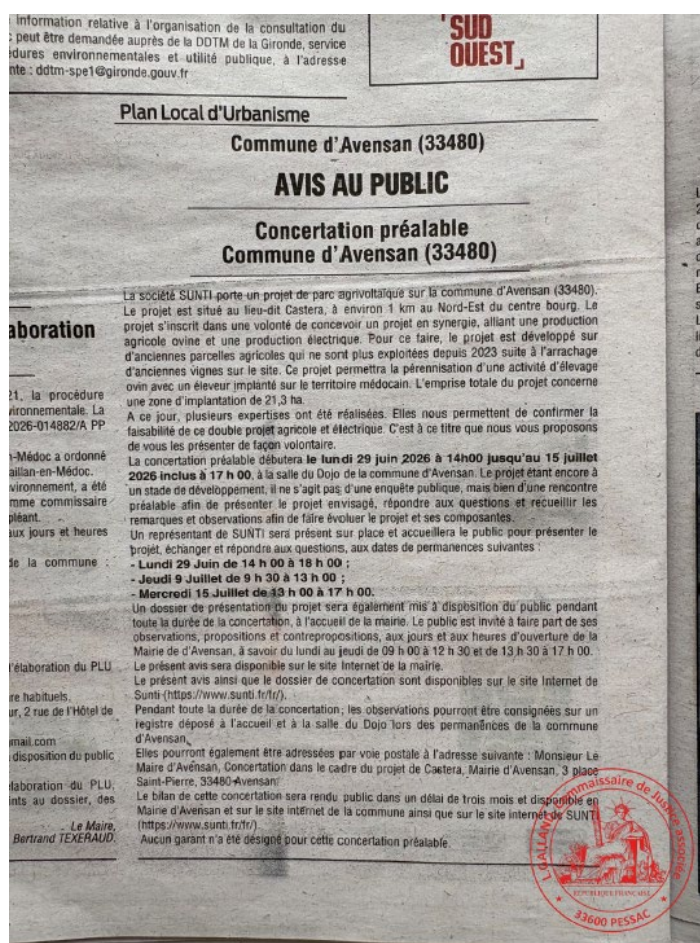


Figure 1 : publication de l'annonce légale dans le journal Sud-Ouest

L'annonce légale a été publiée dans le journal « LE Journal DU Médoc » le 12/06/2026 soit plus de 15 jours avant le début de la concertation.



Figure 2 : Publication de l'annonce légale dans LE journal DU Médoc

Une copie des annonces légales est fournie en Annexe 1.

L'attestation de parution de l'annonce légale dans le journal du Sud-Ouest est disponible en Annexe 2.

L'attestation de parution de l'annonce légale dans LE Journal DU Médoc est disponible en Annexe 3.

L'annonce légale a également été publiée sur le site internet de SUNTI à partir du 12/06/2026.

Ces différents affichages et publications ont fait l'objet d'un constat établi par un huissier en date du 12 juin 2026,^{1^{er}} et 02 juillet 2026,

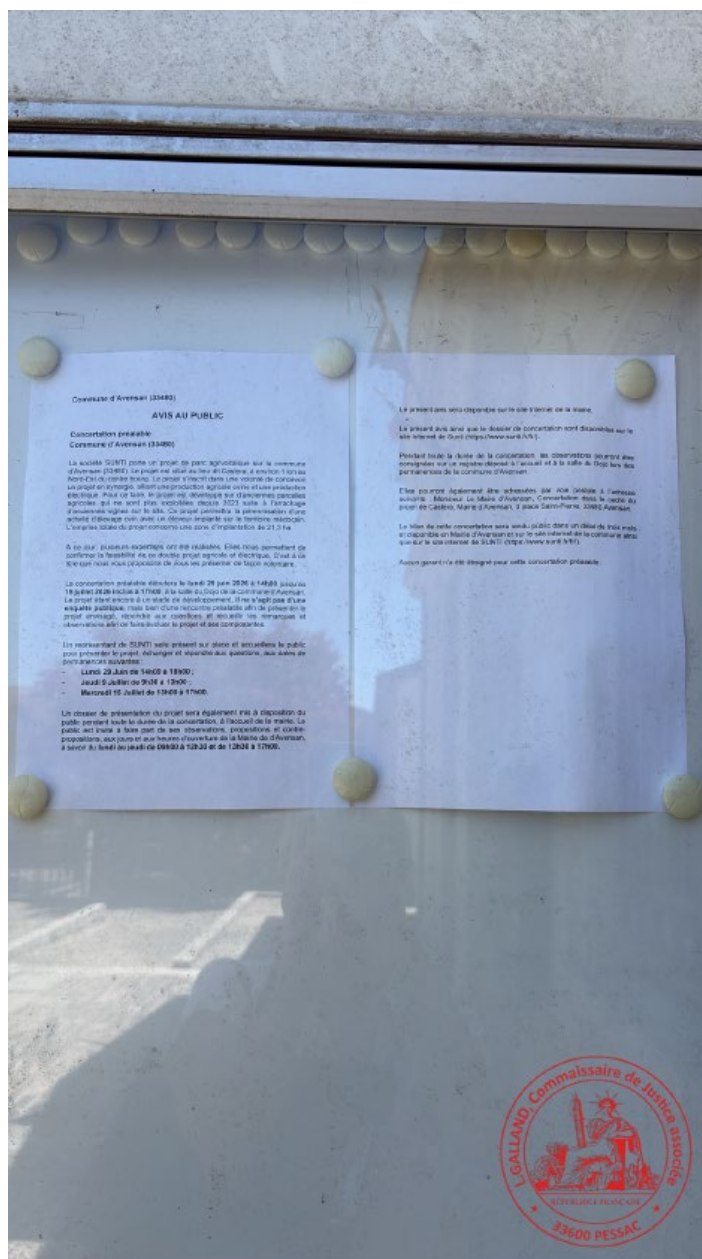


Figure 3 : Affichage de l'avis de concertation préalable en mairie d'Avensan

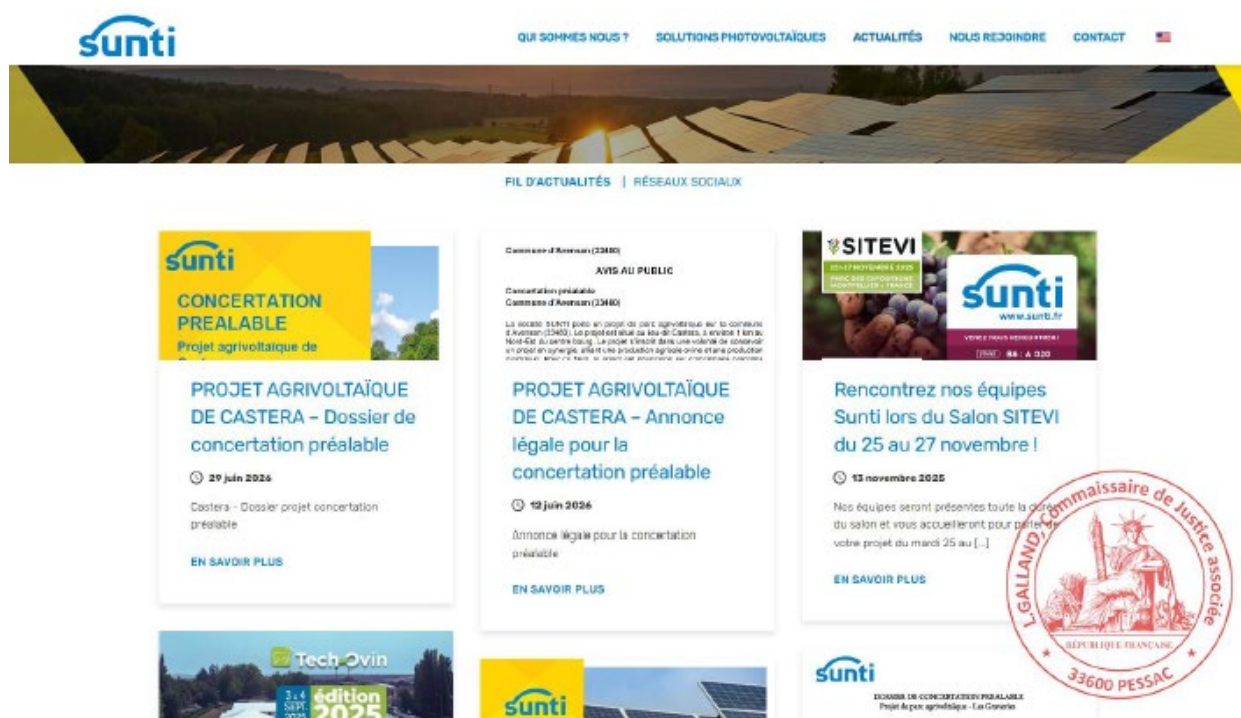


Figure 4 : Publication sur le site internet de Sunti

Supports disponibles en Mairie lors de la concertation préalable

La concertation préalable relative au projet agrivoltaïque de Castera s'est tenue dans la salle du Dojo de la mairie d'Avensan du 29 juin 2026 à 14h au 15 juillet 2026 à 17h.

Sur toute la durée de la concertation, plusieurs documents ont été mis à disposition du public, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie d'Avensan : un dossier papier détaillant de manière plus précise le projet ainsi qu'un recueil d'observations afin de permettre au public de noter leurs éventuelles remarques et observations. Le dossier de concertation était également téléchargeable sur le site internet de Sunti.

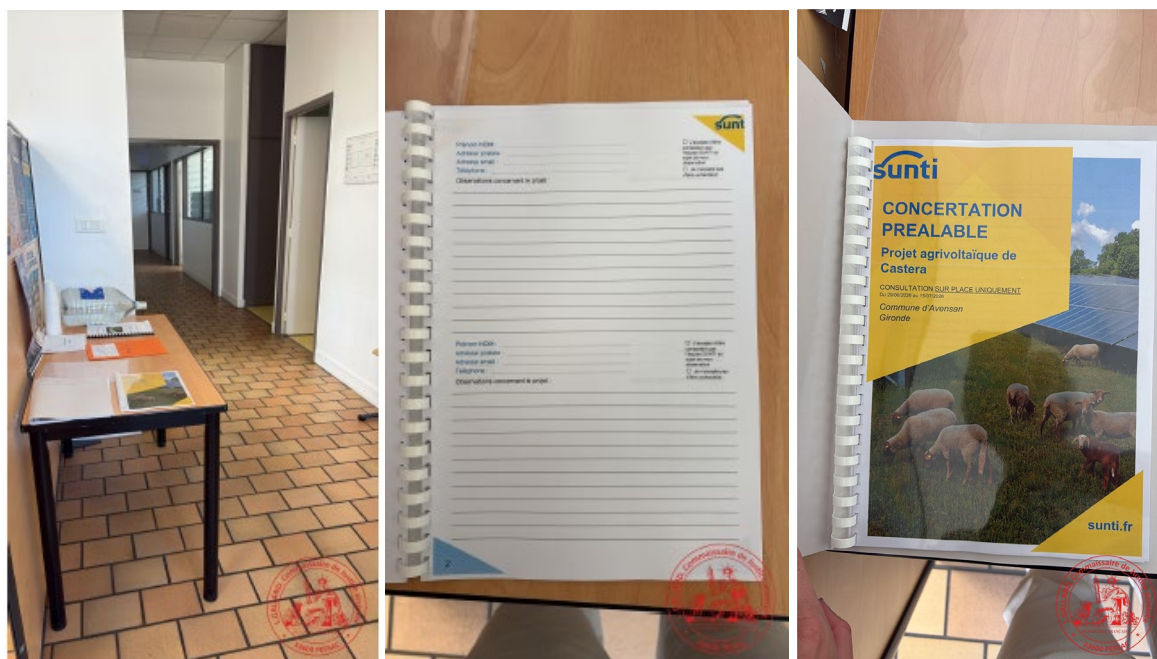


Figure 5 : Documents disponibles en mairie d'Avensan

MODALITES DE PARTICIPATION A LA CONCERTATION PREALABLE

Afin de permettre au public et parties prenantes de s'exprimer lors de la concertation préalable, différents moyens de participation ont été mis en place.

Organisation de permanences et moments d'échange entre SUNTI et le public

La concertation préalable du public a débuté par une première permanence animée par deux représentants de Sunti, à la salle du Dojo de la mairie d'Avensan, le lundi 29 juin 2026 de 14h00 à 18h00.

Deux autres permanences animées par deux représentants de Sunti se sont ensuite tenues dans la salle du Dojo d'Avensan, le jeudi 9 juillet 2026 de 9h30 à 13h puis le mercredi 15 juillet 2026, de 13h à 17h.



Mise à disposition d'un dossier de présentation du projet

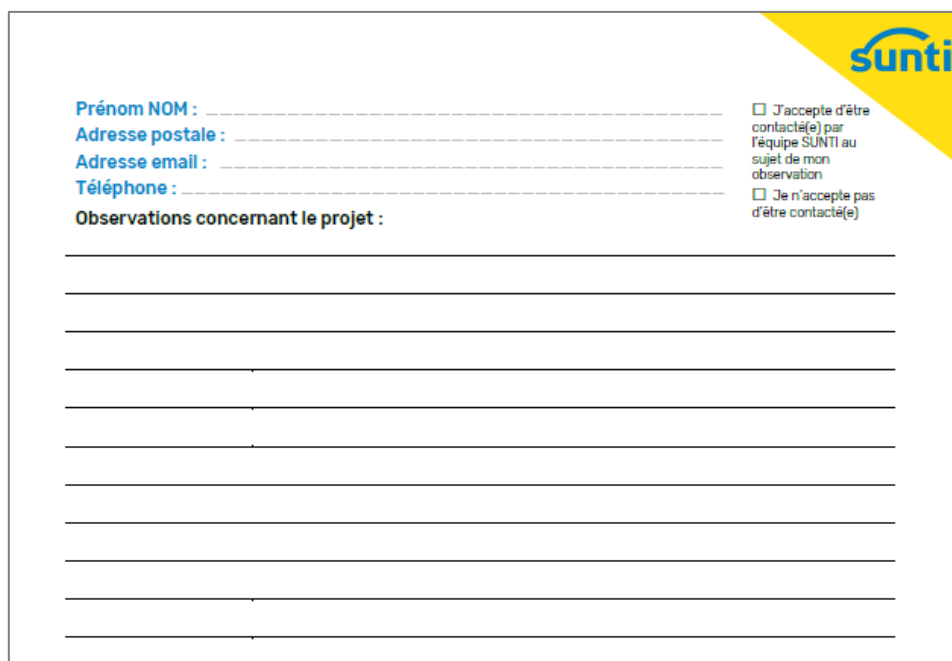
Un dossier détaillé de présentation du projet a été mis à disposition du public en Mairie, consultable sur place. Ce dossier contient les informations suivantes :

- Présentation du porteur de projet ;
- Contexte international et national de développement des énergies renouvelables ;
- Principaux enjeux du site et mesures associées, partie divisée en plusieurs sous-parties : résultats de l'expertise environnementale, sensibilité paysagère & patrimoniale, règlement d'urbanisme, servitudes techniques, synthèse des enjeux et synthèse des mesures envisagées ;
- Présentation du projet agrivoltaïque de Castera, partie divisée en plusieurs sous-parties : définition réglementaire, un projet agricole porté par un éleveur ovin, des structures adaptées à l'élevage, des aménagements pour améliorer les conditions de travail de l'éleveur, les services agronomiques apportés à la parcelle, principaux éléments techniques de la centrale, devenir après exploitation ;
- Historique de la concertation et calendrier prévisionnel de développement du projet.

Ce dossier était également téléchargeable sur le site internet de Sunti.

Mise à disposition d'un recueil d'observations

Un recueil d'observations a été mis à disposition du public, pendant la durée de la concertation préalable, afin de permettre aux habitants de formuler leurs questions et remarques et d'indiquer s'ils souhaitaient être recontactés par les équipes de SUNTI pour obtenir plus de précisions. Cette deuxième modalité de participation permet aux personnes, ne pouvant être présentes lors des permanences organisées, de s'exprimer sur ce projet.



The image shows a form titled 'sunti' in the top right corner. It contains the following fields:

- Prénom NOM : _____
- Adresse postale : _____
- Adresse email : _____
- Téléphone : _____
- Observations concernant le projet : _____

On the right side of the form, there are two checkboxes:

- ☐ J'accepte d'être contacté(e) par l'équipe SUNTI au sujet de mon observation
- ☐ Je n'accepte pas d'être contacté(e)

Figure 6 : Extrait du recueil d'observations mis à disposition du public

Disponibilité des équipes de SUNTI par email et téléphone

Les équipes de SUNTI étaient également disponibles, par courrier électronique et par téléphone afin de répondre aux questions ou demandes d'informations complémentaires du public. Aucun échange mail ni échange téléphonique n'a ainsi été effectué en ce sens.

BILAN DE LA CONCERTATION

MOBILISATION DU PUBLIC

Au cours des trois permanences, aucun habitant n'est venu échanger avec les représentants de SUNTI autour du projet. Aucune observation n'a été exprimée dans le recueil des observations.

CONTRIBUTIONS

Aucune contribution par voie postale n'a été recueillie lors de la concertation.

Aucune question n'a été reçue par mail.

Aucune contribution n'a été apportée dans le recueil d'observations mis à disposition du public en mairie d'Avensan.

Le recueil d'observations disponibles en mairie d'Avensan a été signé par les secrétaires de mairie de la commune en début et en fin de concertation préalable.

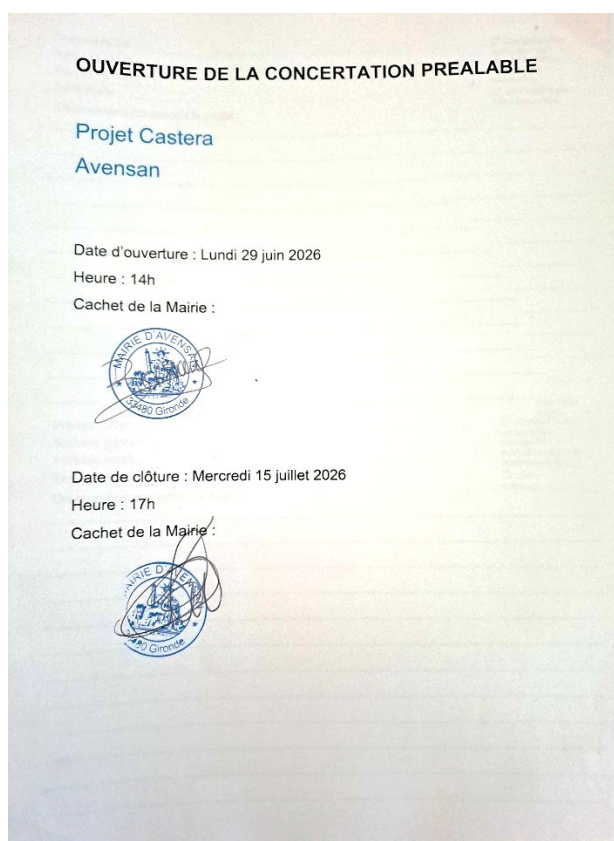


Figure 7 : recueil des observations signé par les secrétaires de mairie en début et fin de concertation

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Pour rappel, le projet de Castera se caractérise par les éléments suivants :

Exploitation agricole	Elevage ovins
Surface clôturée	Environ 10 ha clôturés
Puissance installée	Environ 8 MW
Production estimée	Environ 10 GWh/an
Equivalent consommation	Environ 5 000 habitants,
Hypothèse de raccordement électrique	En souterrain par le réseau routier jusqu'au poste source de Margaux, à environ 5 km du projet (hypothèse privilégiée à ce stade)
Durée d'exploitation	30 ans
Fin de vie de la centrale solaire	Démantèlement complet & remise en état du site
Panneaux photovoltaïques	Origine privilégiée : France ou Europe Bilan carbone et énergétique amorti après 3 ans de fonctionnement (même en considérant des modules fabriqués en dehors de l'Europe) Recyclables à 95% (dans des usines de recyclage françaises)

CONCLUSION

La démarche de concertation préalable proposée au public avait pour objectif de recueillir les avis, contributions et requêtes des administrés et du territoire concernant le projet de Castera. La concertation préalable s'est déroulée du 29 juin 2026 à 14h au 15 juillet 2026 à 17h. Elle a été annoncée au travers de la publication de deux annonces légales parues dans le quotidien papier « Sud-Ouest » et le journal hebdomadaire papier « LE journal DU Médoc » ainsi que par l'affichage sur les panneaux d'affichage extérieurs de la mairie d'Avensan. Elle a aussi fait l'objet d'une publication sur le site internet de Sunti.

Lors des trois permanences organisées par la société SUNTI dans la salle du Dojo de la mairie d'Avensan, aucune personne ne s'est présentée.

Cette démarche volontaire de concertation préalable s'inscrit dans la continuité des actions de concertation initiées depuis le début du développement de ce projet (échanges réguliers avec la mairie d'Avensan ainsi qu'avec la communauté de communes Médullienne, le PNR, la DDTM, la chambre d'agriculture de Gironde et la DREAL).

Le projet de Castera a reçu le soutien de la commune sur laquelle il prévoit de s'implanter à travers la délibération favorable du 10/12/2024 prise par la commune d'Avensan. Ce projet représentera une source de retombées fiscales récurrentes sur le long terme, permettant de diversifier le budget communal.

Ninon DELAHAYE

*Chargée d'Etudes Prospection et
Développement*

SUNTI

ANNEXE 1 – AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Commune d'Avensan (33480)

AVIS AU PUBLIC

Concertation préalable

Commune d'Avensan (33480)

La société SUNTI porte un projet de parc agrivoltaïque sur la commune d'Avensan (33480). Le projet est situé au lieu-dit Castera, à environ 1 km au Nord-Est du centre bourg. Le projet s'inscrit dans une volonté de concevoir un projet en synergie, alliant une production agricole ovine et une production électrique. Pour ce faire, le projet est développé sur d'anciennes parcelles agricoles qui ne sont plus exploitées depuis 2023 suite à l'arrachage d'anciennes vignes sur le site. Ce projet permettra la pérennisation d'une activité d'élevage ovin avec un éleveur implanté sur le territoire médocain. L'emprise totale du projet concerne une zone d'implantation de 21,3 ha.

A ce jour, plusieurs expertises ont été réalisées. Elles nous permettent de confirmer la faisabilité de ce double projet agricole et électrique. C'est à ce titre que nous vous proposons de vous les présenter de façon volontaire.

La concertation préalable débutera le **lundi 29 juin 2026 à 14h00** jusqu'au **15 juillet 2026 inclus à 17h00**, à la salle du Dojo de la commune d'Avensan. Le projet étant encore à un stade de développement, **il ne s'agit pas d'une enquête publique**, mais bien d'une rencontre préalable afin de présenter le projet envisagé, répondre aux questions et recueillir les remarques et observations afin de faire évoluer le projet et ses composantes.

Un représentant de SUNTI sera présent sur place et accueillera le public pour présenter le projet, échanger et répondre aux questions, aux dates de permanences suivantes :

- **Lundi 29 Juin de 14h00 à 18h00 ;**
- **Jeudi 9 Juillet de 9h30 à 13h00 ;**
- **Mercredi 15 Juillet de 13h00 à 17h00.**

Un dossier de présentation du projet sera également mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation, à l'accueil de la mairie. Le public est invité à faire part de ses observations, propositions et contre-propositions, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie de d'Avensan, à savoir **du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**.

Le présent avis sera disponible sur le site Internet de la mairie.

Le présent avis ainsi que le dossier de concertation sont disponibles sur le site Internet de Sunti (<https://www.sunti.fr/fr/>).

Pendant toute la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur un registre déposé à l'accueil et à la salle du Dojo lors des permanences de la commune d'Avensan.

Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire d'Avensan, Concertation dans le cadre du projet de Castera, Mairie d'Avensan, 3 place Saint-Pierre, 33480 Avensan.

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai de trois mois et disponible en Mairie d'Avensan et sur le site internet de la commune ainsi que sur le site internet de SUNTI (<https://www.sunti.fr/fr/>).

Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation préalable.

ANNEXE 2 – ATTESTATION DE PARUTION DANS LE JOURNAL DU SUD-OUEST

SudOuest-Legales.com

Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com
Contact service
ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce
Réf. : L2602604
est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Gironde

Département : 33

Date de parution : 12 juin 2026

Fait à Bordeaux, le 8 juin 2026

L'éditeur du Groupe SUD OUEST

Commune d'Avensan (33480)

AVIS AU PUBLIC

**Concertation préalable
Commune d'Avensan (33480)**

La société SUNTI porte un projet de parc agrivoltaïque sur la commune d'Avensan (33480). Le projet est situé au lieu-dit Castera, à environ 1 km au Nord-Est du centre bourg. Le projet s'inscrit dans une volonté de concevoir un projet en synergie, alliant une production agricole ovine et une production électrique. Pour ce faire, le projet est développé sur d'anciennes parcelles agricoles qui ne sont plus exploitées depuis 2023 suite à l'arrachage d'anciennes vignes sur le site. Ce projet permettra la pérennisation d'une activité d'élevage ovin avec un éleveur implanté sur le territoire médocain. L'emprise totale du projet concerne une zone d'implantation de 21,3 ha.

A ce jour, plusieurs expertises ont été réalisées. Elles nous permettent de confirmer la faisabilité de ce double projet agricole et électrique. C'est à ce titre que nous vous proposons de vous les présenter de façon volontaire.

La concertation préalable débutera le **lundi 29 juin 2026 à 14h00 jusqu'au 15 juillet 2026 inclus à 17 h 00**, à la salle du Dojo de la commune d'Avensan. Le projet étant encore à un stade de développement, il ne s'agit pas d'une enquête publique, mais bien d'une rencontre préalable afin de présenter le projet envisagé, répondre aux questions et recueillir les remarques et observations afin de faire évoluer le projet et ses composantes.

Un représentant de SUNTI sera présent sur place et accueillera le public pour présenter le projet, échanger et répondre aux questions, aux dates de permanences suivantes :

- **Lundi 29 Juin de 14 h 00 à 18 h 00 ;**
- **Judi 9 Juillet de 9 h 30 à 13 h 00 ;**
- **Mercredi 15 Juillet de 13 h 00 à 17 h 00.**

Un dossier de présentation du projet sera également mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation, à l'accueil de la mairie. Le public est invité à faire part de ses observations, propositions et contrepropositions, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie de d'Avensan, à savoir du lundi au jeudi de 09 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00. Le présent avis sera disponible sur le site Internet de la mairie.

Le présent avis ainsi que le dossier de concertation sont disponibles sur le site Internet de Sunti (<https://www.sunti.fr/fr>).

Pendant toute la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur un registre déposé à l'accueil et à la salle du Dojo lors des permanences de la commune d'Avensan.

Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire d'Avensan, Concertation dans le cadre du projet de Castera, Mairie d'Avensan, 3 place Saint-Pierre, 33480 Avensan.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...).

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Page 1/2



S.A.P.E.S.O. 23, Quai de Querriles - CS 20001 - 33094 BORDEAUX Cedex
Service des Annonces Officielles et Légales
Tél : 05 35 31 31 31 - e-mail : contact-legales@sudouest.com
Capital 258 400 € / R.C.S Bordeaux 456 204 940
SIRET 456 204 940 00542 / Code NAF 5813 Z / Code TVA : FR 254 58 204 940

SudOuest-Legales.com

Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com
Contact service
ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce
Réf. : L2602604
est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai de trois mois et disponible en
Mairie d'Avensan et sur le site internet de la commune ainsi que sur le site internet de SUNTI
(<https://www.sunti.fr/fr/>).
Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation préalable.

Edition : Sud Ouest / Edition Gironde

Département : 33

Date de parution : 12 juin 2026

Fait à Bordeaux, le 8 juin 2026

L'éditeur du Groupe SUD OUEST

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution
modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant
pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Page 2/2



S.A.P.E.S.O. 23, Quai de Queryries - CS 20001 - 33004 BORDEAUX Cedex
Service des Annonces Officielles et Légales
Tél : 05 35 31 31 31 - e-mail : contact-legales@sudouest.com
Capital 268 400 € / R.C.S Bordeaux 456 204 940
SIRET 456 204 940 00542 / Code NAF 5813 Z / Code TVA : FR 254 56 204 940

ANNEXE 3 – ATTESTATION DE PARUTION DANS LE JOURNAL DU MEDOC



ATTESTATION DE PARUTION

Bruges, le 10 juin 2026

PARUTION :

Département : 33

Journal : Journal du Médoc

Date de parution : 12 juin 2026

Référence n°A2616243

Annonces administratives

Ouverture d'une concertation préalable concernant un projet agricole

Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Commune d'Avensan (33480)

AVIS AU PUBLIC

Concertation préalable
Commune d'Avensan (33480)

La société Sunti porte un projet de parc agricole sur la commune d'Avensan (33480). Le projet est situé au lieu-dit Castera, à environ 1 km au Nord-Est du centre bourg. Le projet s'inscrit dans une volonté de concevoir un projet en synergie, alliant une production agricole ovine et une production électrique. Pour ce faire, le projet est développé sur d'anciennes parcelles agricoles qui ne sont plus exploitées depuis 2023 suite à l'arrachage d'anciennes vignes sur le site. Ce projet permettra la pérennisation d'une activité d'élevage ovine avec un élevage implanté sur le territoire médocain. L'emprise totale du projet concerne une zone d'implantation de 21,3 ha.

A ce jour, plusieurs expertises ont été réalisées. Elles nous permettent de confirmer la faisabilité de ce double projet agricole et électrique. C'est à ce titre que nous vous proposons de vous les présenter de façon volontaire.

La concertation préalable débutera le **lundi 29 juin 2026 à 14h00** jusqu'au **15 juillet 2026 inclus à 17h00**, à la salle du Dojo de la commune d'Avensan. Le projet étant encore à un stade de développement, **il ne s'agit pas d'une enquête publique**, mais bien d'une rencontre préalable afin de présenter le projet envisagé, répondre aux questions et recueillir les remarques et observations afin de faire évoluer le projet et ses composantes.

Un représentant de Sunti sera présent sur place et accueillera le public pour présenter le projet, échanger et répondre aux questions, aux dates de permanences suivantes :

- **Lundi 29 juin de 14h00 à 18h00 ;**
- **Jeudi 9 juillet de 9h30 à 13h00 ;**
- **Mercredi 15 juillet de 13h00 à 17h00.**

Un dossier de présentation du projet sera également mis à disposition du public pendant toute la durée de la concertation, à l'accueil de la mairie. Le public est invité à faire part de ses observations, propositions et contre-propositions, aux jours et aux heures d'ouverture de la Mairie d'Avensan, à savoir **du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**.

Le présent avis sera disponible sur le site internet de la mairie. Le dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de Sunti (<https://www.sunti.fr/fr/>).

Pendant toute la durée de la concertation, les observations pourront être consignées sur un registre déposé à l'accueil et à la salle du Dojo lors des permanences de la commune d'Avensan.

Elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Le Maire d'Avensan, Concertation dans le cadre du projet de Castera, Mairie d'Avensan, 3 place Saint-Pierre, 33480 Avensan.

Le bilan de cette concertation sera rendu public dans un délai de trois mois et disponible en Mairie d'Avensan et sur le site internet de la commune ainsi que sur le site internet de Sunti (<https://www.sunti.fr/fr/>).

Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation préalable.



Vérifiez l'authenticité de cette attestation en scannant le QR Code ci-contre.

Handwritten signature

ALC REGIE
6 Rue Pierre et Marie Curie
CS 43110
33525 BRUGES CEDEX
Tél : 05 56 44 72 24

<https://digitalisation.actu.legales.fr/#/id9uAnWA>

ANNEXE 4– RECUEIL DES OBSERVATIONS DE LA COMMUNE D'AVENSAN

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Projet Castera
Avensan

Date d'ouverture : Lundi 29 juin 2026

Heure : 14h

Cachet de la Mairie :



Date de clôture : Mercredi 15 juillet 2026

Heure : 17h

Cachet de la Mairie :





Prénom NOM : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Téléphone : _____

Observations concernant le projet :

- ☐ J'accepte d'être
contacté(e) par
l'équipe SUNTI au
sujet de mon
observation
- ☐ Je n'accepte pas
d'être contacté(e)

Prénom NOM : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Téléphone : _____

Observations concernant le projet :

- ☐ J'accepte d'être
contacté(e) par
l'équipe SUNTI au
sujet de mon
observation
- ☐ Je n'accepte pas
d'être contacté(e)



NOUS CONTACTER

Ninon DELAHAYE

*Chargée d'Etudes Prospection et Développement
Référente sur le projet de Castera*

n.delahaye@sunti.fr

+33(0)6 02 10 92 12

SUNTI

contact@sunti.fr

Les Corollys

771 avenue Alfred Sauvy

34470 Pérols

France